Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260320-CM202620320_02-DE

2026-03-20/ 02

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16.03.2026

Délibération n° 2026-03-20/ 02

OBJET :

Création des postes d'adjoints

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT MARS, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Delphine BAUDU, Frédéric BENOIT, Léa CHAUVET, Isabelle COUÉ, Guillaume DRUNE, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Guénaël JOLLY, Nathalie JOUAN, Jonathann LORIOT, Thomas POSSÉMÉ, Louis ROLLANDO, Thierry WAJCHERT.

Absents excusés : Corinne MARCHAND,

Absents non excusés :

Louis ROLLANDO est désigné secrétaire de séance.

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Madame le Maire a proposé le nombre d'Adjoints au Maire à élire avec leurs fonctions principales :

1 – Finances
2 – Voirie / Bâtiments
3 – CCAS

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de **3** postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Tréal, le 20 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Muriel HERVÉ